

La Fondation du patrimoine En quelques mots ...

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du Patrimoine est devenue **un partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité : maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, naturel ...

♦ Organisation

La délégation Centre de la Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur **un réseau de délégués, tous bénévoles** (un délégué régional, 6 délégués départementaux et 27 délégués de pays).

♦ Moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

- ♦ Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- ♦ La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- ♦ L'attribution de **subventions**.

♦ Ressources

- ♦ Un réseau de bénévoles
- ♦ Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Département).

Chiffres clés de la délégation du Cher de 2000 à 2015

- ♦ **140** labels
- ♦ **81** souscriptions
- ♦ **14 600 000 €** de travaux soit **433** emplois créés ou maintenus dans le bâtiment (source INSEE)



Localisation

Argent sur Sauldre

Contacts

Nouvelle adresse
Fondation du patrimoine
25 avenue de la Libération
45000 ORLEANS

02-38-24-34-21
centrest@fondation-patrimoine.org
www.centre.fondation-patrimoine.org



Suivez également la Délégation Centre de la Fondation du patrimoine sur Facebook

Partenaires



Le bon sens a de l'avenir

FONDATION
DU
PATRIMOINE



Faites votre don en ligne en 1-clic
www.fondation-patrimoine.org/43523

pour la restauration des
Bancs clos
de l'église Saint-André
d'Argent sur Sauldre



Réalisation : Fondation du patrimoine - Clics et texte : Argent sur Sauldre

Souscription : Faites un don !
1 don = 1 reçu fiscal

Restauration des Bancs clos de l'église d'Argent sur Sauldre



N

otre commune possède une très belle église, classée Monuments Historiques, qui est affectée au culte mais est utilisée également pour des manifestations culturelles, en particulier des concerts, notamment dans le cadre de son festival annuel « Le Septembre musical ». Ouverte tous les jours, elle accueille de nombreux visiteurs.

Cet édifice comporte des « bancs-clos » situés de chaque côté de la nef centrale et dans les chapelles latérales. De facture sobre mais élégante, ils s'harmonisent parfaitement avec l'ensemble de l'édifice et en constituent l'une de ses originalités. Or, leur état de vétusté nécessite d'urgence une restauration complète.



La commune, qui en est propriétaire et doit en assurer l'entretien, ne pouvant prendre seule à sa charge ces travaux, il est fait appel à votre générosité sous forme de souscription, par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine qui nous accordera une subvention dont le montant sera fonction de vos dons.

Par votre geste, vous manifesterez votre attachement à la préservation et à la mise en valeur de notre patrimoine communal. Soyez en, d'ores et déjà, remercié par les membres du conseil municipal et ceux de l'association « Les Amis du patrimoine d'Argent ».

Votre maire, Denis Mardesson

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de € pour aider à la restauration des Bancs de l'église d'Argent sur Sauldre et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune ou dans le département du Cher pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :
 sur le revenu sur la fortune sur les sociétés

♦ Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de **Fondation du patrimoine - Bancs de l'église d'Argent sur Sauldre**
(le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque)

♦ Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal

Votre nom ou celui de votre société:

Votre adresse:

M@il:

je souhaite que mon don reste anonyme

Pour les **particuliers**, votre don est déductible
- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable **Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**
- de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). **Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les **entreprises**, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires H.T. **Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt**

Comment faire votre don ?

Par Internet :

Faites votre don en ligne un 1-clic sur notre site sécurisé :
www.fondation-patrimoine.org/43523

Par Courrier

Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement à la Fondation du patrimoine (coordonnées au dos)

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessus.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Centre à l'aide des coordonnées situées au dos de ce document. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou dans le département du Cher, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté serait affecté à un autre projet de la commune concernée ou dans le département du Cher.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.